

## LE PLANCHER CHAUFFANT/RAFRAÎCHISSANT BASSE TEMPÉRATURE : DES PERFORMANCES INÉGALÉES POUR LES CONSTRUCTIONS RT2012 ET +...

Reconnu pour ses avantages naturellement économiques, puisqu'il permet de conserver un confort thermique homogène avec un système à basse température, le plancher chauffant/rafraîchissant (PCRBT) prouve aujourd'hui ses performances. Les derniers essais réalisés par le CSTB confirment les nouvelles valeurs de références des PCRBT dans le cadre des constructions RT2012, notamment celles de la Variation Temporelle. Des études thermiques réalisées au niveau national par des bureaux d'études indépendants permettent de constater in-situ les avantages du PCRBT.

**Il est aujourd'hui prouvé que le PCRBT permet des gains pouvant aller jusqu'à 10 % des Cep du bâtiment (Consommations d'énergie primaire) et des économies potentielles de 5 à 10 % des consommations lors de l'exploitation du bâtiment\*.**

Économique, performant, discret, sain, fiable et facile d'entretien, le PCRBT s'impose comme la meilleure solution de chauffage des constructions actuelles et à venir.



\* résultats des études thermiques réalisées par les bureaux d'études indépendants ABM, AET Loriot et Bastide-Bondoux sur demande du COCHEBAT

## DES QUALITÉS ESSENTIELLES POUR LES BÂTIMENTS RT2012 ET HQE®

Les derniers essais réalisés par le CSTB prouvent que les valeurs de Variation Temporelle des différents systèmes PCRBT testés sont dans tous les cas de figure nettement inférieures à celles de la valeur par défaut retenue dans le calcul de la RT2012 (1,8 K). **La moyenne de Variation Temporelle\*\* obtenue atteint la valeur de 0,6 K. À partir de cette nouvelle valeur**, les études thermiques des bureaux d'études ABM, AET Lorient et Bastide-Bondoux démontrent clairement que **le gain de Cep peut être considérable, jusqu'à 10 %**. **Le PCRBT confirme sa grande aptitude à produire une température homogène en utilisant le minimum d'énergie.**

Parfaitement adapté à tous types de bâtiments (résidentiels, tertiaires, industriels), le PCRBT répond également aux exigences HQE® généralement imposées dans les bâtiments collectifs ou recevant du public (EHPAD, centres hospitaliers...). Il correspond à 6 cibles :

- cible n° 4 "Gestion de l'énergie" : renforcement de l'efficacité des équipements énergétiques ;
- cible n° 7 "Entretien et maintenance" : optimisation des besoins de maintenance, maîtrise des effets environnementaux des procédés de maintenance ;
- cible n° 8 "Confort hygrothermique" : homogénéité des ambiances hygrothermiques ;
- cible n° 9 "Confort acoustique" : isolation acoustique, affaiblissement des bruits d'impacts et d'équipements ;
- cible n° 12 "Conditions sanitaires" : création de conditions d'hygiène spécifiques ;
- cible n° 13 "Qualité de l'air" : gestion des risques de pollution par les équipements.

## DES CHIFFRES QUI PROUVENT L'ADHÉSION DES PROFESSIONNELS SUR LE TERRAIN

Reconnu par les professionnels, le PCRBT ne cesse de progresser sur le marché de la construction neuve avec **une part de marché en augmentation de 8 % en 2014**. **Il équipe aujourd'hui près d'1 maison sur 2.**

**Si la maison individuelle totalise encore la majorité des installations (80 %), le PCRBT se développe notamment dans les bâtiments tertiaires (15 %) et légèrement dans les immeubles collectifs (5 %).**

La notion de performance thermique globale des systèmes, et non plus seulement des composants, est également bien intégrée sur le marché français. Les entreprises systémistes s'imposent avec des systèmes produits dans la majorité des cas en France et en Europe. Cette recherche de qualité se traduit logiquement par une augmentation des installations de systèmes admis à la marque de qualité Certitherm (créée en 2011 par le syndicat COCHEBAT) qui représentent actuellement plus de 3 chantiers sur 10.



## LA MARQUE DE QUALITÉ CERTITHERM DE COCHEBAT ÉVOLUE ET INTÈGRE LES DERNIERS AJUSTEMENTS NORMATIFS DU MARCHÉ

Créée en 2011 à l'initiative du syndicat COCHEBAT, Certitherm est la première marque de qualité à garantir le niveau de performances thermiques globales des systèmes de planchers, murs ou plafonds chauffants/rafraîchissants hydrauliques basse température.



Les systèmes souhaitant la reconnaissance Certitherm doivent justifier de constituants conformes aux normes, aux DTU ou avis techniques en cours. Les isolants du système doivent répondre à une résistance thermique de : 0,75 pour les planchers intermédiaires ou les planchers bas isolés et de 2,4 dans les autres cas.

Gage de la qualité et des performances des systèmes actuels, la marque de qualité Certitherm s'adapte aux évolutions du marché français en intégrant, depuis début 2015, les nouvelles valeurs de Variation Temporelle dans les certificats (d'après la certification eu.bac).

Plus de 400 certificats Certitherm ont été délivrés par l'instructeur indépendant depuis la création de la marque.

*COCHEBAT est le syndicat national des fabricants de composants et de systèmes intégrés de chauffage, rafraîchissement et sanitaires. Avec 13 adhérents parmi les leaders du marché, COCHEBAT représente 80 % du marché des surfaces (plancher, mur, plafond) chauffantes/rafraîchissantes par eau basse température et de l'hydro distribution (chauffage et sanitaire).*

**[www.cochebat.org](http://www.cochebat.org) - [www.certitherm.fr](http://www.certitherm.fr)**

Service de presse  
Laure TORTET

**ALURE**  
COMMUNICATION

Tél : 33 (0) 6 82 66 06 04 - [l.tortet@alurecom.fr](mailto:l.tortet@alurecom.fr)

Anne-Marie LAYLLE

Responsable de la communication

Tél. : 01 53 32 79 79 - [am.laylle@syplast.org](mailto:am.laylle@syplast.org)